



Reçu le  
6033  
23 JAN. 2017  
DDTM 2A / SUPH

Le Délégué territorial

Dossier suivi par : Amélia MARTINENGHI

Tél : 04.95.32.25.37  
Fax : 04.95.31.51.23  
Mail : a.martinenghi@inao.gouv.fr

Monsieur le Directeur départemental des  
territoires et de la mer  
DDTM de la Corse-du-Sud  
Terre-plein de la gare  
20302 AJACCIO Cedex 9

VIRéf : RAR 2017-008

N/Réf : AM/ECM/7012017

Objet : ZAP de SARROLA-CARCOPINO

Biguglia, le 17 janvier 2017

Par courrier en date du 9 janvier 2017, vous me demandiez de vous transmettre l'avis de l'INAO relatif au projet de création d'une Zone Agricole Protégée sur la commune de SARROLA-CARCOPINO, projet dont le dossier nous a été transmis par la commune le 11 octobre 2016.

La commune de SARROLA-CARCOPINO est comprise dans l'aire géographique des :

- AOC « Ajaccio » et « Vin de Corse ou Corse » avec une délimitation parcellaire pour la production de raisins qui concerne les sections cadastrales A3, A4, B1 à B3, C3 et D1 à D8.
- AOP « Brocciu corse » / « Brocciu », « Miel de Corse – Miele di Corsica », « Huile d'olive de Corse » / « Huile d'olive de Corse – Olio di Corsica » et « Farine de châtaigne corse – Farina castagnina corse ».
- AOP « Coppa de Corse » / « Coppa de Corse – Coppa di Corsica », « Lonzo de Corse » / « Lonzo de Corse – Lonzu » et « Jambon sec de Corse » / « Jambon sec de Corse - Prisutu » pour la partie de la commune supérieure à 80 mètres d'altitude.
- IGP viticoles "Ile de Beauté" et "Méditerranée".
- IGP "Clémentine de Corse" et "Pomelo de Corse".

Suite à une étude attentive du projet, l'INAO estime que la ZAP offre une protection réglementaire exceptionnelle en totalisant 1258 hectares sur le territoire communal.

Les limites de la ZAP viennent au contact direct des secteurs bâtis où s'exercent les plus fortes pressions foncières : Caldaneccia – Baleona, Effrico, Suaraita, Platanicca, Ribarotti, Saint Pierre de Cardo, Bovale-Ceparona, Pantanu.

De plus, l'aire parcellaire délimitée des AOC « Ajaccio » et « Vin de Corse ou Corse » est préservée en étant incluse en grande partie dans le périmètre de la ZAP qui, en se concentrant sur la basse vallée de la Gravona, sur les versants collinaires ainsi que sur la plaine et ses piedmonts, remonte jusqu'aux limites sud et est du village.

Aussi, après consultation des Organismes de Défense et de Gestion des AOP et IGP concernés, l'INAO émet un avis favorable sur le projet de Zone Agricole Protégée de la commune de SARROLA-CARCOPINO.

Pour le Directeur et par délégation,  
Le Délégué Territorial Sud-Est  
Pascale LAVILLE

